

Les travailleurs pauvres dans les pays développés : acquis et controverses

Marie-Cécile Cazenave¹ (*Matisse*)

LES «working poor» (travailleurs pauvres) ont récemment fait leur apparition dans des travaux d'économistes et sociologues français. Cette notion, à première vue antinomique, est apparue aux États-Unis dans les années 1960 pour désigner une population qui, tout en travaillant, vit dans une famille pauvre. Jusqu'au début des années 1990, la pauvreté laborieuse semblait cantonnée dans les pays anglo-saxons, qui seuls en faisaient état. Dix ans plus tard, il apparaît que tous les pays développés y sont en fait confrontés, à des degrés divers selon les caractéristiques de leur marché du travail et de leur protection sociale. Le problème des travailleurs pauvres est traité de façon différente dans les multiples travaux qui l'abordent, mais lorsqu'il s'agit de lutte contre la pauvreté laborieuse les moyens utilisés par les gouvernants sont semblables, comme en témoigne la généralisation récente des compléments de revenu non salariaux.

Le terme «travailleurs pauvres» est longtemps apparu antinomique dans la plupart des pays développés : qu'ils soient indigents ou retraités, la pauvreté restait l'apanage des inactifs. Cependant le travail n'a pas toujours protégé de la pauvreté et il le fait, semble-t-il, de moins en moins dans de nombreux pays. D'où une prise de conscience plus ou moins récente du phénomène de la pauvreté laborieuse dans les pays développés.

1. Matisse, Université Paris1-Panthéon-Sorbonne.

La notion de travailleur pauvre n'est pas évidente à appréhender, dans la mesure où elle réunit deux niveaux d'analyse différents : le travail est une notion individuelle alors que la pauvreté se détermine au niveau du ménage. Pour cerner la population des travailleurs pauvres, il est d'abord fondamental de la distinguer de celle des travailleurs à bas salaire. Ces derniers sont définis comme des individus qui travaillent, et dont la rémunération reste faible relativement au salaire médian du pays du travailleur : leur observation se fait donc uniquement au niveau individuel. En ce qui concerne les travailleurs pauvres, on ne s'intéresse pas du tout au salaire, mais à la pauvreté : la dimension familiale apparaît pour déterminer la situation du travailleur face à la pauvreté, qui dépend à la fois du revenu total du ménage et de sa composition. La pauvreté elle-même est définie différemment selon les pays ou les groupes de pays considérés, mais toutes ces définitions ont en commun la dimension familiale de la pauvreté. Cette distinction est importante car les deux populations ne sont pas mutuellement exclusives : on peut être travailleur à bas salaire sans être pauvre et être travailleur pauvre sans avoir un bas salaire (Concialdi, 2001).

Champ d'analyse peu unifié, la pauvreté laborieuse fait l'objet de multiples définitions, parfois très différentes, qui traduisent autant de conceptions diverses. La préoccupation des pays développés pour les travailleurs pauvres en tant qu'objet d'étude est elle aussi très variable : certains pays en ont fait un thème de recherche très exploré, d'autres n'ont quasiment jamais abordé la question. Le fait que la pauvreté laborieuse soit peu étudiée en tant que telle ne signifie pas pour autant qu'elle soit absente, ni que les travailleurs pauvres soient totalement ignorés. La multiplicité des définitions et des mesures de la pauvreté laborieuse rend difficile toute comparaison internationale, aussi bien quantitative que qualitative du phénomène. Pour résoudre ce problème au niveau européen, le Comité de la protection sociale a proposé une définition commune de la pauvreté laborieuse, qui a déjà donné lieu à des mesures grâce à l'exploitation des données du panel communautaire des ménages (Pcm). Les statistiques que cette définition a permis de construire seront utilisées à titre d'illustration tout au long de ce rapport.

Étant donné les deux niveaux d'analyse de la pauvreté laborieuse, individuel et familial, ses déterminants sont nombreux et divers. Nous les identifierons en les distinguant selon le niveau auquel ils interviennent, et présenterons aussi les éléments de compensation de ces facteurs de risque. Selon le régime d'emploi et de protection sociale (Reps) auquel ils sont apparentés, les pays développés ne subissent pas tous ces facteurs de risque avec la même ampleur, pas plus qu'ils ne développent des mécanismes correctifs avec la même ardeur : ils sont donc plus ou moins concernés par la pauvreté laborieuse.

La plupart des pays développés ont déjà entrepris de lutter contre la pauvreté laborieuse. Mais si les moyens utilisés pour cela varient selon les caractéristiques institutionnelles et sociales des pays, un consensus instrumental se dégage autour du complément de revenu de type crédit d'impôt. Employé dans de nombreux pays à l'instar des pays anglo-saxons, ce type de complément est le seul qui permette de cibler les travailleurs pauvres. L'utilisation qui en est faite varie elle aussi selon les

pays et certains dispositifs s'avèrent plus efficaces que d'autres. La lutte contre la pauvreté laborieuse est encadrée par des conceptions théoriques particulières de l'emploi et de la pauvreté qui en rendent la pratique complexe. Les instruments déployés, y compris les compléments de revenu non salariaux présentent à ce titre des défauts qui peuvent en freiner le développement.

Définir les travailleurs pauvres

Les États-Unis mis à part, la pauvreté laborieuse est un champ d'étude apparu très récemment dans la littérature économique et encore peu développé à ce jour. Ce développement est d'ailleurs très inégal selon les pays car, si une multitude d'études sur les travailleurs pauvres existe aux États-Unis, ainsi qu'en France et en Suisse dans une moindre mesure (voir les nombreuses références bibliographiques), le sujet reste inexploré dans de nombreux pays, comme ceux du nord et du sud de l'Europe. En France comme en Suisse, les travailleurs pauvres ont fait l'objet de colloques scientifiques au début des années 2000, à la suite desquels une définition nationale a été proposée (tableau 1, Annexes). Ce sont les seuls pays à ce jour à s'être dotés d'une définition officielle de la pauvreté laborieuse. Dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni et en Irlande, les travailleurs pauvres en tant que tels ont été peu étudiés, mais ils sont implicitement l'objet d'une littérature plus abondante sur la pauvreté des enfants.

Des définitions variées

Les travailleurs pauvres sont un champ d'étude très peu unifié: tout comme la pauvreté, dont on trouve diverses conceptions dans la littérature économique et selon les pays considérés (Atkinson *et al.*, 1998, Destremau et Slama, 2002), la pauvreté laborieuse est un construit social dont le sens varie d'un pays à l'autre, voire d'une étude à l'autre. Il nous a semblé intéressant de recenser les différentes définitions recueillies dans la littérature, qui sont regroupées par pays d'origine des travaux et présentées dans le tableau 1 en annexe. Nous avons complété cette définition par la part correspondante des travailleurs pauvres, lorsqu'elle a été mesurée².

Ces définitions diffèrent d'abord significativement sur la notion de pauvreté utilisée, souvent monétaire, mais parfois multidimensionnelle, souvent relative, mais parfois absolue, ainsi que sur les seuils retenus (50 % ou 60 % du revenu national moyen ou médian, selon le cas). Les revenus pris en compte lorsque la pauvreté est définie de façon monétaire ne sont pas les mêmes car certains pays les ont choisis avant transferts sociaux et d'autres après, ce qui, dans le cas de ménages à bas revenu, peut considérablement modifier la donne. La notion de travail n'est pas non plus consensuelle puisqu'elle est parfois examinée au niveau du ménage et non de l'individu, et qu'elle mêle différents critères d'activité et d'emploi. Ces définitions sont donc finalement toutes très différentes, et plus ou moins larges dans l'appréhension

2. Ces mesures de la pauvreté laborieuse n'ont évidemment rien de comparable entre elles puisqu'elles quantifient des populations très différentes selon les pays ou travaux considérés.

de la pauvreté laborieuse qu'elles traduisent. Les analyser toutes serait fastidieux; nous en commentons trois en particulier pour montrer à quel point les conceptions de la pauvreté laborieuse peuvent être différentes, au sein même de l'Europe.

- Avec un critère d'au moins un emploi à temps plein dans le ménage pour le considérer comme au travail, **la définition suisse** des travailleurs pauvres traduit la volonté de faire apparaître les capacités du régime d'emploi (en l'occurrence, le modèle du «*male breadwinner*», décrit dans l'encadré 2) à assurer sa fonction malgré les évolutions économiques et sociales qui ont pu l'ébranler (moindre stabilité de la structure familiale, déclin de la norme de l'emploi stable exercé à temps plein: Palier, 2002). On retient en effet les revenus du ménage avant transferts, donc principalement issus du travail, et on exclut les chômeurs ainsi que les travailleurs à temps partiel. La notion de travail est enfin examinée au niveau du ménage et non de l'individu.

- Dans **les travaux allemands**, à l'image de Schäfer (2000), les travailleurs pauvres sont directement assimilés à des travailleurs à très bas salaire, les travailleurs à bas salaire étant eux-mêmes définis comme ayant un salaire inférieur à 75 % du revenu de référence (la moyenne de tous les salaires à temps complet): 35,9 % en 1995. Ne sont considérés ici que les revenus du travail (salaires bruts) des travailleurs à temps complet assujettis aux cotisations de sécurité sociale. Cette définition qui assimile les travailleurs pauvres à des travailleurs à bas salaire insiste donc uniquement sur le niveau de rémunération des emplois; elle laisse de côté les problèmes de sous-emploi (chômage, temps partiel subi), ainsi que l'action de la protection sociale.

- **La définition française** officiellement retenue par l'Insee mêle les dimensions individuelle et familiale: est considérée comme travailleur une personne ayant été active au moins six des douze mois de l'année de référence, dont au moins un mois en emploi. Les travailleurs sont pauvres si leur ménage a un revenu net par unité de consommation avant transfert inférieur à 50 % du revenu national médian. Le critère d'activité permet d'intégrer la plupart des chômeurs à la population des travailleurs pauvres, excepté les chômeurs de longue durée, automatiquement exclus puisqu'ils ne respectent pas le critère d'emploi (avoir travaillé au moins un mois). Le choix de considérer les chômeurs comme des travailleurs n'est pas anodin et, compte tenu du taux de chômage qui reste élevé en France, cela grossit les rangs des travailleurs pauvres. D'autre part, l'exclusion des chômeurs de longue durée, également nombreux en France, répond à l'exigence de ne pas intégrer aux travailleurs pauvres des personnes trop éloignées du marché du travail. Au niveau du ménage, on s'intéresse aux revenus après transferts, d'où une volonté d'intégrer les compensations de la protection sociale au problème de la pauvreté laborieuse. Intégrant à la fois tous les facteurs de risques associés au marché du travail et les éléments de compensation de la protection sociale, c'est l'efficacité de tout le régime d'emploi et de protection sociale que teste cette conception de la pauvreté laborieuse.

La définition de la pauvreté laborieuse est ainsi un enjeu majeur, car une certaine conception donc une préoccupation politique particulière en découlent.

• Pour revenir sur la distinction fondamentale entre travailleurs pauvres et travailleurs à bas salaire, la focalisation sur les uns ou les autres donne lieu à l'appréhension de deux problèmes véritablement différents, bien que tout aussi préoccupants l'un que l'autre (Concialdi, 2001). La préoccupation des travailleurs pauvres, très importante en France au vu des nombreux travaux sur la question³, ne doit pas masquer l'importance des inégalités de salaire, dont les enjeux sont particuliers, notamment en termes de genre, puisque ce sont les femmes qui sont en grande majorité touchées par les bas salaires (Maruani, 2003).

• Le critère retenu pour définir la notion de travail est loin d'être anodin : exiger un emploi stable à temps plein, c'est se rapprocher de la définition des travailleurs à bas salaire et se focaliser uniquement sur la faible rémunération des emplois et leur incapacité à fournir un revenu permettant de nourrir une famille. Retenir une simple notion d'activité et pas d'emploi, c'est associer à ce problème de rémunération celui du sous-emploi, matérialisé par le chômage de masse et le temps partiel subi des travailleurs peu qualifiés ; la population ainsi définie est beaucoup plus large, mais aussi plus hétérogène car les problèmes rencontrés sont divers.

• Le fait de retenir le revenu des ménages avant ou après transferts sociaux est lui aussi déterminant : la pauvreté laborieuse avant transferts insiste sur l'incapacité du marché du travail à rémunérer suffisamment les travailleurs pour qu'ils puissent vivre décemment, quelle que soit leur situation familiale : on s'intéresse alors seulement au régime d'emploi. La pauvreté laborieuse après transferts insiste en plus sur la capacité ou non du système de protection sociale à corriger les incapacités du marché du travail : cette vision revient à considérer que la pauvreté laborieuse est l'affaire du marché du travail, mais qu'en cas d'insuffisance de ce dernier la protection sociale est censée en corriger les conséquences. Elle revient donc à réduire le rôle du marché du travail dans la « production » de travailleurs pauvres.

Par la suite, nous nous appuyons dans cette étude sur une définition large des travailleurs pauvres, en considérant tous les actifs vivant dans un ménage pauvre, sans plus de précisions quant aux critères définissant les statuts de travail et de pauvreté.

L'indicateur «*in-work poverty risk*» : une définition commune de la pauvreté laborieuse au niveau européen

Champ d'étude peu développé, la pauvreté laborieuse n'a fait l'objet d'aucune définition commune, ni de la part du Bit, ni de l'Ocde, ni de l'Union européenne avant 2003. Or la diversité des définitions nationales rend rigoureusement impraticable toute tentative de comparaison entre les pays. Dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination sur l'inclusion sociale (Moc), le Comité de la protection sociale (Cps) a souhaité rendre possible des comparaisons entre les pays de l'Union européenne en intégrant la pauvreté laborieuse aux indicateurs de qualité de l'emploi de Laeken par le biais d'un nouvel indicateur secondaire nommé «*in-work poverty risk*». Il a

3. Lagarenne *et al.*, 2000, Breuil-Genier *et al.*, 2001, Hourriez, 2001, Concialdi *et al.*, 2000.

ensuite été repris par la See (Stratégie européenne pour l'emploi) comme indicateur clé pour évaluer la mise en œuvre de sa ligne directrice 2003-2005 n° 8, «rendre le travail payant par des incitations financières» (Pochet *et al.*, 2003) : l'évolution du nombre de travailleurs pauvres dans chaque pays s'interprète donc également comme le résultat des politiques de «*making work pay*».

Selon la définition retenue pour construire l'indicateur «*in-work poverty risk*», les travailleurs pauvres sont les personnes ayant été principalement au travail durant l'année de référence (selon le critère du statut d'activité le plus fréquent) et qui vivent dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de risque de pauvreté («*poverty risk*») de 60 % du revenu médian standardisé. Le statut d'activité le plus fréquent est établi à partir d'un calendrier mensuel d'activité qui doit être renseigné pour au moins sept des douze mois de l'année de référence. Il s'agit du statut déclaré pendant plus de la moitié des mois du calendrier d'activité : «emploi» (salarié et/ou indépendant), «chômage», «retraité», ou «autre économiquement inactif». Ainsi, les personnes ayant rempli leur calendrier d'activité pour les douze mois seront considérées comme des travailleurs si elles ont déclaré être en emploi au moins sept mois (Lelièvre *et al.*, 2004). Le choix de ne pas retenir les actifs ayant été principalement chômeurs durant l'année se justifie notamment par des exigences méthodologiques, les indicateurs communs d'inclusion sociale devant respecter certains principes ; il leur faut en particulier être sensibles aux interventions politiques et leur interprétation doit être claire et acceptée (Commission européenne, 2004). L'indicateur doit donc définir une population la moins hétérogène possible, ce qui explique le choix de ne pas intégrer les chômeurs pauvres, d'autant que les niveaux de chômage sont très variables selon les pays.

Il est intéressant de commenter cette définition au regard des définitions nationales existantes. À l'instar des définitions française et américaine, elle tient compte des deux niveaux d'analyse : l'individu pour le travail et le ménage pour la pauvreté. La pauvreté est monétaire et définie de façon relative à un seuil plus élevé qu'en France (60 % du revenu médian contre 50 %) : ce seuil de 60 % intègre mécaniquement plus de travailleurs pauvres, donc revient à considérer qu'un plus grand nombre de personnes ont une situation préoccupante. Concernant le travail, le critère retenu est plus restrictif puisqu'il faut avoir été en emploi sept mois, contre un mois pour la définition française et zéro mois pour la définition américaine. Les définitions américaine et française intègrent en effet les chômeurs pauvres. De nombreux travailleurs pauvres recensés par les statistiques françaises n'apparaîtront donc pas en tant que tels dans les statistiques européennes de la pauvreté laborieuse.

En même temps que la création de l'indicateur «*in-work poverty risk*», le Cps a introduit une nouvelle variable explicative à l'indicateur primaire «*poverty risk*», intitulée «*poverty risk by the work intensity of households*» (risque de pauvreté selon l'intensité de travail des ménages). Elle est destinée à éclairer le risque de pauvreté monétaire par le «degré d'attachement» des ménages au marché du travail (Lelièvre *et al.*, 2004). L'intensité du travail du ménage (IT) se calcule grâce au calendrier mensuel d'activité, en divisant le nombre de mois travaillés par l'ensemble des membres du ménage par le nombre de mois «travaillables» par les membres en âge de travailler (Bardone *et al.*,

2005). Les ménages peuvent ainsi être classés selon leur IT, maximale (IT = 1) si tous les mois «travaillables» ont été travaillés et minimale (IT = 0) si aucun des membres du ménage n'a travaillé durant l'année. Le taux de pauvreté des ménages ayant une IT > 0 est alors une expression de la pauvreté laborieuse. Cette vision de la pauvreté laborieuse est cependant différente de celle véhiculée par l'indicateur «*in-work poverty risk*» car la dimension individuelle en est totalement absente. Le concept d'IT est très simple à appréhender, mais à chacune de ses valeurs peuvent correspondre des situations très diverses. La modalité IT = 1 concerne ainsi indifféremment les ménages monoparentaux dont le parent travaille, et les ménage bi-actifs dont les deux membres travaillent, et ce, quelle que soit la durée de travail hebdomadaire. Les populations décrites sont alors très hétérogènes, ce qui contribue à expliquer que l'intensité de travail des ménages reste une variable explicative et n'ait pas été choisie comme indicateur. Ce choix s'explique également par les controverses autour des «*jobless household*» (ménages sans emploi), c'est-à-dire les ménages ayant une IT = 0 et dont les membres ont moins de 65 ans. Dans les pays où l'âge légal de départ en retraite est inférieur à 65 ans, comme en France par exemple, de nombreux ménages de retraités peuvent alors être inclus dans les «*jobless households*», ce qui n'a aucune pertinence si l'on s'intéresse à la pauvreté des chômeurs. La variabilité de l'âge de la retraite dans les pays de l'Union amplifie par ailleurs le problème de comparabilité des données, qui deviennent difficilement interprétables.

Les premiers résultats de l'indicateur «*in-work poverty risk*» obtenus grâce aux données du Pcm ont été présentés en 2004 (tableau 3, Annexes). On y retrouve le pourcentage de travailleurs pauvres en 2001 dans chacun des 15 pays de l'Union européenne, ventilé selon trois dimensions: les caractéristiques individuelles des travailleurs, de l'emploi qu'ils occupent ainsi que de leur ménage. Étant donné les multiples déterminants de la pauvreté laborieuse et leur importance variable dans chaque pays, ces premiers résultats semblent difficilement interprétables sans précautions. N'étant pas calculés à structure constante, ces taux ne peuvent suffire, en particulier, pour comparer de façon pertinente les causes de la pauvreté laborieuse et de son évolution dans les pays considérés. Dans le vide statistique préexistant, ils apportent néanmoins un éclairage précieux sur certains points :

- Exceptés les pays du sud de l'Europe qui se détachent par leurs résultats extrêmement mauvais et les pays du Nord par de bons résultats, les autres pays sont très proches les uns des autres.
- Contrairement aux bas salaires, dont les femmes sont de loin les premières victimes (Concialdi, 2001, Maruani, 2003), la pauvreté laborieuse touche en moyenne aussi bien les hommes que les femmes, voire davantage.
- Tout comme le chômage, la pauvreté laborieuse touche en moyenne plus massivement les jeunes et les seniors, bien que certains pays fassent exception à ce constat.
- Un faible niveau d'études conduit à un risque de pauvreté laborieuse beaucoup plus important.
- Le nombre de personnes dans le ménage est déterminant dans la situation du ménage face à la pauvreté. La composition familiale en termes de personnes est

elle aussi déterminante : un enfant à charge procure un risque de pauvreté laborieuse beaucoup plus important qu'un deuxième adulte qui ne travaille pas – 22 % contre 9 %.

– Enfin, les contrats à durée déterminée, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps incomplet sur l'année, pris chacun isolément, doublent le risque de pauvreté laborieuse : on imagine alors ce qu'il en est lorsqu'un travailleur cumule ces trois situations.

Encadré 1

Un résultat marquant : les travailleurs pauvres sont plus nombreux en France qu'au Royaume-Uni

Selon l'indicateur « *in-work poverty risk* », la France compte, en 2001, 8 % de travailleurs pauvres contre 6 % pour le Royaume-Uni. Étant donné que la pauvreté dans son ensemble est plus importante au Royaume-Uni qu'en France, le fait que les travailleurs pauvres puissent y être proportionnellement moins nombreux peut paraître surprenant. D'autant que le régime d'emploi au Royaume-Uni est beaucoup plus propice aux faibles rémunérations et que la protection sociale, moins généreuse, les complète semble-t-il moins souvent qu'en France (voir l'encadré n° 2). L'idée selon laquelle il y a moins de travailleurs pauvres en France qu'au Royaume-Uni doit-elle pour autant être remise en cause ?

Sans doute en grande partie car les changements intervenus dans le régime d'emploi et la protection sociale britanniques dès 1997 ont été significatifs.

Le taux de chômage a très fortement diminué au Royaume-Uni, passant de 10 % en 1993 à 4,9 % en 2003, ce qui a sans doute amélioré la situation des travailleurs peu qualifiés, même si, dans le même temps, le taux de pauvreté monétaire est resté stable autour des 20 % (à un seuil de 60 % du revenu médian, selon Eurostat). D'autre part, la politique pratiquée par le gouvernement travailliste depuis 1997 consistant à rendre le travail payant (Evans, 1998) tout en redistribuant massivement envers les familles, monoparentales en particulier, a eu des effets certains. Ces changements expliquent que depuis quelques années la situation britannique face à la pauvreté laborieuse est loin d'être aussi mauvaise qu'auparavant.

Mais en amont de ces effets explicatifs institutionnels, il est également possible que des effets structurels viennent altérer la comparaison entre les pays : l'indicateur, tel qu'il a été défini par le Cps, peut en effet structurellement « avantager » certains pays par rapport aux autres ; cela peut être le cas pour le Royaume-Uni :

– La notion de travailleur exclut des actifs qui peuvent avoir travaillé jusqu'à six mois dans l'année. Si ces travailleurs, non comptabilisés ici, sont structurellement plus nombreux au Royaume-Uni, la situation pourra y apparaître plus favorable, mais entendue dans un sens plus large (en prenant par exemple la définition française), la pauvreté laborieuse y sera en fait sous-estimée. Or, étant donné la flexibilité importante du marché du travail britannique, source de transitions très fréquentes entre chômage et emploi pour les travailleurs peu qualifiés, il est probable que ces travailleurs non comptabilisés sont effectivement structurellement plus nombreux au Royaume-Uni que dans les autres pays.

– D'un autre côté, cette définition exclut aussi en grande partie les chômeurs : ceux-ci étant moins nombreux au Royaume-Uni qu'en France, on pourrait considérer que cela compense en partie l'« avantage » dû à l'exclusion des travailleurs en situation précaire. Cet argument doit cependant être nuancé car si les chômeurs sont moins nombreux au Royaume-Uni, ils sont plus nombreux à être pauvres : 49 % contre 34 % en France.

Cet exemple de la situation comparée de la France et du Royaume-Uni soulève plus généralement la question de la pertinence de la comparaison internationale dans le domaine de la pauvreté laborieuse. La démarche de la Moc de comparaison des pays entre eux et de diffusion des « bonnes pratiques » (« *benchmarking* ») est-elle applicable à ce domaine ? Si oui, est-elle souhaitable ? L'indicateur choisi donne une vision étroite de la pauvreté laborieuse, mais étant donné la diversité de la pauvreté laborieuse en Europe, ne serait-ce pas le cas de tout indicateur unique ? Dans ces conditions, n'est-il pas hasardeux d'en tirer des recommandations politiques en matière d'emploi et de protection sociale ?

Les déterminants de la pauvreté laborieuse

Différents éléments socio-économiques sont de nature à favoriser la pauvreté d'un travailleur : ce sont les facteurs de risque, pouvant intervenir à plusieurs reprises dans la construction du revenu du ménage et ayant eux-mêmes des déterminants variés. À l'inverse, certains mécanismes permettent de diminuer ce risque de pauvreté : nous les appellerons « éléments de compensation ».

Les facteurs de risque de la pauvreté laborieuse

Le revenu du travailleur dépend d'abord de sa situation sur le marché du travail, c'est-à-dire au chômage ou en emploi.

Le fait d'être au chômage constitue un risque de pauvreté laborieuse important, que l'on retrouve dans la composition des travailleurs pauvres en Europe, dont 39 % en moyenne sont des chômeurs (graphique n° 1). Malgré l'existence de revenus de remplacement, les revenus d'activité des chômeurs ont plus de chances d'être faibles, donc de conduire à la pauvreté au niveau du ménage.

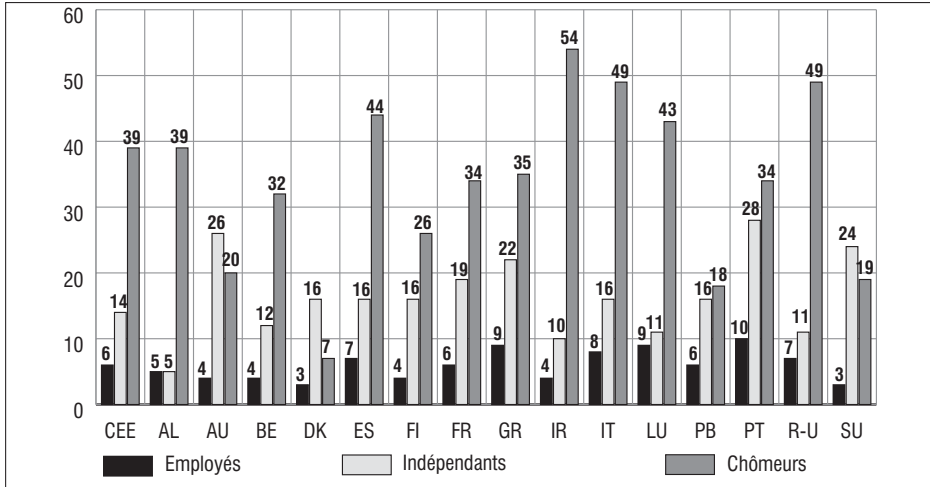
Occuper un emploi ne met pas forcément à l'abri de la pauvreté, mais le risque est beaucoup plus faible dans ce cas puisque 6 % des salariés et 14 % des indépendants sont pauvres en Europe contre 39 % des chômeurs (graphique n° 1). En outre, le statut du travailleur est loin d'être anodin : *être travailleur indépendant* donne un risque de pauvreté plus important, pouvant aller jusqu'à 28 % au Portugal.

Ensuite, au sein de l'emploi salarié, les conditions d'emploi peuvent être plus ou moins favorables : en particulier, les situations de sous-emploi conduisent à un risque de pauvreté laborieuse plus important. Nous définissons le sous-emploi comme une situation dans laquelle le salarié ne travaille pas autant qu'il le souhaiterait ; cela regroupe l'emploi à temps partiel subi et les emplois à durée déterminée. Être contraint à travailler à *temps partiel* augmente le risque d'être travailleur pauvre, de même que *ne travailler qu'une partie de l'année* en Cdd.

Enfin, au-delà du statut de l'emploi, *la rémunération* est évidemment décisive dans la situation du ménage face à la pauvreté. Comme le souligne Rigaudiat (2005) pour le cas français, la moitié des actifs pauvres occupaient un emploi stable à temps plein en 2001. Cela montre que le chômage et la précarité de l'emploi ne sont pas les seuls responsables de la pauvreté laborieuse : si avoir un emploi à temps plein ne garantit pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, c'est parce que les salaires horaires sont parfois très faibles.

Graphique 1

Taux de pauvreté par statut d'activité le plus fréquent

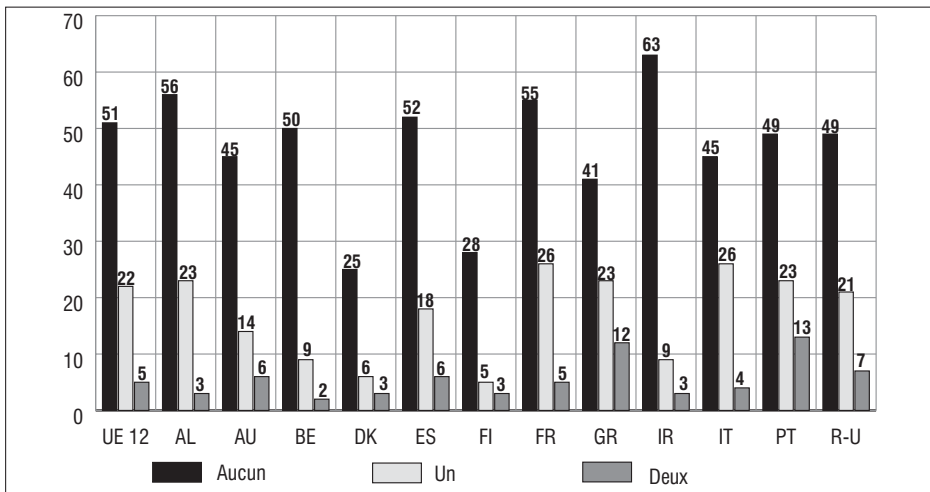


Source : Pena-Casas et Latta, 2004.

Au niveau du ménage, le premier élément déterminant est la présence éventuelle d'autres revenus d'activité. Comme le montre le graphique n° 2, être un ménage *mono-actif* est un facteur de risque important : le taux de pauvreté de ces ménages est de 22 % contre 5 % pour les ménages bi-actifs (au moins) en Europe en 1999.

Graphique 2

Taux de pauvreté selon le nombre d'apporteurs de revenu («*earner*») dans le ménage



Source : European Commission, 2002.

Ensuite, *le nombre total de personnes dans le ménage* est essentiel car il définit le nombre d'unités de consommation du ménage. À revenu constant, plus il y a de personnes dans le ménage et plus le revenu par unité de consommation est faible, donc plus le ménage risque d'être pauvre.

Ces facteurs de risque, examinés à un niveau microéconomique, ont eux-mêmes des déterminants variés.

Le revenu des travailleurs dépend ainsi de caractéristiques individuelles comme l'âge et le niveau de qualification, par exemple. Les jeunes et les seniors sont en effet plus fréquemment confrontés au chômage ainsi que les travailleurs faiblement qualifiés, qui connaissent aussi plus souvent des situations de sous-emploi ou d'emploi précaire et qui seront également plus susceptibles d'avoir un bas salaire.

Le revenu des travailleurs dépend aussi de la situation macroéconomique du pays dans lequel ils travaillent, les caractéristiques du marché du travail en particulier. Les pays dont le niveau du chômage est élevé présentent structurellement un risque de pauvreté plus élevé pour les travailleurs; de même que les pays dont le marché du travail, très flexible, conduit à une forte proportion d'emplois précaires, à temps partiel et/ou faiblement rémunérés. Ces caractéristiques jouent aussi un rôle au niveau du ménage puisqu'elles contribuent à déterminer l'existence et le niveau d'un deuxième revenu du travail.

Les éléments de compensation

À chaque facteur de risque peut correspondre un dispositif de correction destiné à en limiter les conséquences en compensant en partie les pertes de revenu correspondantes. La présence et le niveau de générosité de ces éléments de compensation dépendent du régime d'emploi et de protection sociale (Reps) des pays considérés, ce qui explique la variété de leurs situations face à la pauvreté laborieuse.

Au niveau du travailleur, *les systèmes d'assurance et d'assistance chômage* viennent compenser la perte de revenu d'activité associée à l'absence d'emploi. Ces systèmes étant plus ou moins généreux selon les pays, le risque de pauvreté laborieuse des chômeurs peut être très variable, à l'image de ce que l'on constate en Europe: les chômeurs danois ont un risque de pauvreté de 7 % (le plus faible en Europe), contre 49 % pour les chômeurs italiens et britanniques (graphique n° 1).

Les risques de sous-emploi pour les travailleurs peu qualifiés peuvent être limités par *un marché du travail* relativement *réglementé* en termes de durée légale du travail et de protection de l'emploi.

Le risque de bas salaire peut être compensé par *des garanties de revenu* qui prennent notamment la forme d'un salaire minimum.

Au niveau du ménage, il faut mentionner *les prestations familiales*, destinées à compenser le coût associé aux enfants à charge et dont la générosité est très variable d'un pays à l'autre. Ces prestations peuvent aussi compenser le risque induit par la mono-activité. Elles entrent pour une part plus ou moins importante dans le revenu des ménages, ce qui contribue à expliquer la diversité des taux de pauvreté laborieuse des ménages mono-actifs en Europe, de 5 % au Danemark et 6 % en Finlande à 26 % en France et en Italie.

Enfin, plus globalement, *les revenus minima* doivent théoriquement compenser le risque d'avoir un faible revenu par unité de consommation. En pratique jamais fixés au-dessus du seuil de pauvreté, leur rôle dans la lutte contre la pauvreté ne peut apparaître dans les chiffres de la pauvreté monétaire puisqu'ils ne font alors passer aucun ménage au-dessus du seuil.

Au niveau global, selon l'ampleur des facteurs de risque qu'ils subissent et des mécanismes correctifs qu'ils ont choisi de développer, les pays sont plus ou moins confrontés à la pauvreté laborieuse : tout dépend donc de la construction institutionnelle des systèmes nationaux d'emploi et de protection sociale. Ces systèmes nationaux ont été classés selon des régimes type par Esping-Andersen (1990), dont la typologie a été reprise et complétée depuis, notamment par Ferrera (1996).

Encadré 2

Typologie des régimes d'emploi et de protection sociale

Le régime « social-démocrate »

Il est caractérisé par une protection sociale basée sur la citoyenneté, dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les différents groupes sociaux. Des prestations sociales de haut niveau compensent ainsi en termes de revenu la relative flexibilité du marché du travail. De nombreuses prestations, en espèces comme en nature, facilitent la conciliation entre vies familiale et professionnelle, assurant ainsi des taux d'activité élevés. La politique de l'emploi favorise quant à elle le plein emploi par une création importante d'emplois publics et le niveau des salaires est garanti par un minimum relativement élevé. Dans les pays apparentés à ce Repe (pays nordiques), le risque de pauvreté laborieuse est très faible : le chômage y est relativement rare et lorsque l'emploi est malgré tout peu rémunérateur du fait d'une durée hebdomadaire faible (l'emploi à temps partiel y est répandu), cela concerne principalement le deuxième actif du ménage ; lorsque ce n'est pas le cas, un montant d'aides élevé permet d'améliorer la situation au niveau du ménage. De fait, en 2001, la part des travailleurs pauvres dans les pays nordiques est plus faible que la moyenne européenne (7 %) : 4 % au Danemark, 6 % en Finlande et 3 % en Suède.

Le régime « continental »

À l'origine, ce modèle était basé sur la norme de l'emploi à temps plein et du Cdi pour le chef de famille, appelée « *male breadwinner* » (Palier, 2000). Pour obtenir et entretenir une telle norme d'emploi, on faisait appel aux institutions régulatrices du marché du travail : un droit du travail qui garantit la qualité des emplois créés, en termes de durée hebdomadaire, de durée de la relation de travail, de licenciement..., et un salaire minimum qui assure une rémunération horaire décente afin que le travailleur puisse faire vivre sa famille. Les prestations sociales, destinées à maintenir le revenu du travailleur en cas de réalisation d'un risque, sont à l'origine relativement généreuses et durables. Les pays qui ont construit ce modèle (Allemagne, France, Belgique, Italie notamment) sont donc théoriquement peu concernés par la pauvreté laborieuse. Ils l'ont effectivement vraisemblablement peu été jusque dans les années 1980, quand le niveau et la durée du chômage sont devenus très handicapants. Les évolutions suivantes du régime ont alors été quelque peu défavorables en termes de pauvreté laborieuse : les réformes successives visant à maîtriser les dépenses de la sécurité sociale ont considérablement réduit la générosité et la durée des prestations d'indemnisation chômage, précipitant certains chômeurs dans la pauvreté, alors même que le niveau

de chômage restait très élevé. Puis, les baisses répétées du coût du travail peu qualifié des années 1990 ont conduit à des créations massives d'emplois peu rémunérateurs augmentant le risque de sous-emploi. La part des travailleurs pauvres dans les pays continentaux reste faible, mais toutefois légèrement plus forte que dans les pays nordiques : 4 % en Belgique et en Allemagne, 8 % en France et aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Le régime « libéral »

Dans les pays que l'on peut apparenter au modèle « libéral » de protection sociale (États-Unis, Australie, Royaume-Uni et Irlande), on a toujours fait en sorte que le marché du travail subisse le moins d'entraves possible. Il est donc très peu réglementé et, lorsqu'ils existent, les salaires minima ont été fixés à un niveau relativement bas, pour ne pas favoriser le chômage classique. Afin de ne pas troubler le jeu du marché du travail, la protection sociale a donc été construite dès son origine de façon résiduelle : c'est un revenu minimum différentiel souvent faible⁴ qui joue le rôle de filet de sécurité (Palier, 2000). Les pays concernés cumulent ainsi en théorie depuis les années 1960 un risque de pauvreté laborieuse élevé, dû à un marché du travail particulièrement flexible procurant des emplois peu rémunérateurs et des mécanismes correctifs de faible ampleur. Cela explique qu'ils aient été historiquement les premiers concernés par la pauvreté laborieuse. Parallèlement, c'est dans ces pays que la lutte contre la pauvreté laborieuse a été la plus forte : elle est notamment passée au Royaume-Uni par un important programme de lutte contre la pauvreté des enfants lancé par Tony Blair en 1998. Les taux de pauvreté laborieuse en Irlande et au Royaume-Uni apparaissent ainsi relativement faibles, avec respectivement 7 % et 6 %. La situation des pays non européens n'est pas comparable avec ces chiffres, mais la pauvreté laborieuse reste très élevée aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Australie.

Le régime « méditerranéen »

Ce régime complète tardivement (en 1996) la typologie initiale qui ne comprenait que les trois précédents. Il se caractérise par un marché du travail très peu flexible associé à une forte protection de l'emploi : contrairement à ce qui s'est passé dans les pays « continentaux », le modèle du « *male breadwinner* » est ici resté le modèle dominant ; les réglementations du marché du travail font respecter la norme de l'emploi à temps plein à durée indéterminée. Mais même si le sous-emploi est limité, les taux de chômage très élevés sont source importante de pauvreté laborieuse. La pauvreté dans son ensemble est, elle aussi, traditionnellement élevée, principalement chez les retraités. La protection sociale est limitée, à l'exception des dépenses pour la vieillesse, plus importantes. Ce modèle se caractérise enfin par une structure familiale plus complexe à laquelle les personnes âgées peuvent appartenir, augmentant le nombre de personnes dans le ménage, favorisant ainsi la pauvreté laborieuse. Les taux d'activité féminins, très faibles, renforcent aussi la pauvreté laborieuse, dans la mesure où les ménages ne comportent le plus souvent qu'un seul travailleur. C'est en effet dans les pays du sud de l'Europe que la pauvreté laborieuse est la plus massive : la part des travailleurs pauvres est de 10 % en Espagne et en Italie, de 12 % au Portugal et de 13 % en Grèce.

À travers les facteurs institutionnels de risque de pauvreté laborieuse et les éléments compensateurs, l'approche par les Repts permet donc de comprendre que les pays soient structurellement plus ou moins concernés par le problème des travailleurs pauvres. Il est intéressant de remarquer que les pays finalement les plus

4. Le faible niveau de ces revenus minima se justifie par la volonté de ne pas encourager les chômeurs à rester dépendants de l'aide sociale.

touchés ne sont pas les pays anglo-saxons, comme on aurait pu le penser *a priori*, mais les pays du sud de l'Europe. Pourtant, ce sont bien les pays anglo-saxons, à commencer par les États-Unis, qui ont le plus tôt diagnostiqué la pauvreté laborieuse et entrepris d'en diminuer l'importance.

Lutter contre la pauvreté laborieuse

L'existence de travailleurs pauvres dans un pays développé est problématique à plus d'un titre. D'abord pour les mêmes raisons que la pauvreté en général, qui témoigne des limites redistributives et intégratives de la société qui ne parvient pas à l'éviter. Mais surtout, dans un monde où la participation sociale se traduit essentiellement par le travail, le fait d'être pauvre est encore plus choquant quand on travaille. Les travailleurs pauvres sont la preuve irréfutable de l'échec de la société à garantir un niveau de vie décent à des personnes dont la volonté de participer à la construction sociale ne saurait être remise en cause, puisqu'elles travaillent. Dans une société basée sur le travail, la pauvreté laborieuse est donc un non-sens. C'est pourquoi la plupart des pays développés qui y sont confrontés ont pris des mesures pour réduire le nombre des travailleurs pauvres.

Un consensus instrumental

La pauvreté laborieuse est d'abord la conséquence d'une mauvaise distribution des richesses qui résulte des échanges opérés sur le marché du travail. Un premier moyen de lutter contre la pauvreté laborieuse est donc la modification du fonctionnement et des réglementations du marché du travail pour améliorer les perspectives de revenu des travailleurs.

– Augmenter l'emploi des travailleurs peu qualifiés permet indirectement de limiter la pauvreté laborieuse. Cela passe par une diminution du niveau du chômage au niveau macroéconomique, ou par des politiques de création d'emplois ciblées sur ces travailleurs (aides à l'emploi privé, créations d'emplois publics). Les pays qui ont réussi à faire massivement diminuer le chômage dans les années 1990, comme le Royaume-Uni ou la Suède, connaissent ainsi actuellement un faible taux de pauvreté laborieuse.

– Le revenu des travailleurs peu qualifiés peut également être garanti par un salaire minimum, indépendamment ou non de la durée de travail. Plus ce salaire minimum est élevé et plus les risques de bas salaire sont limités. Cependant, si le salaire minimum est le moyen d'action privilégié pour aider les travailleurs à bas salaire, la population ciblée est alors différente de celle des travailleurs pauvres (Concialdi, 2001, Burkhauser *et al.*, 2004). Cela peut expliquer que le canal du salaire minimum a été peu utilisé dans la lutte contre la pauvreté laborieuse. Il l'a néanmoins été de façon importante au Royaume-Uni où le «*National Minimum Wage*» a été instauré en 1999 et substantiellement revalorisé depuis (Sutherland, 2001, Low Pay Commission, 2005), dans le but explicite d'aider les familles pauvres dont les membres travaillent (Evans, 1998).

Le deuxième niveau de lutte contre la pauvreté laborieuse est celui de la redistribution, par le biais de la protection sociale ou de la fiscalité.

– Agir au niveau du revenu minimum permet d'augmenter le revenu des travailleurs pauvres. Tant que le montant de ce revenu différentiel reste inférieur au seuil de pauvreté (ce qui est le cas dans tous les pays développés), il ne fera pas diminuer le nombre des travailleurs pauvres mais seulement la profondeur de la pauvreté. Parmi les pays qui ont utilisé le revenu minimum pour améliorer notamment le sort des travailleurs pauvres, on peut citer la Belgique.

– Des transferts en direction des familles permettent ensuite de compenser le risque familial, important dans les causes de la pauvreté laborieuse. Les pays «libéraux» (États-Unis, Royaume-Uni et Australie), dont la branche famille de la protection sociale était initialement peu développée ont notamment fait jouer ce canal de redistribution.

– Enfin, au-delà des canaux habituels de la protection sociale, la lutte contre la pauvreté laborieuse passe par un instrument spécifiquement inventé pour compléter le revenu des familles pauvres comprenant au moins un travailleur. Ce complément de revenu peut être versé sous forme de prestation sociale ou de crédit d'impôt, comme c'est le cas aux États-Unis avec l'«*Earned Income Credit*» (Eitc), premier dispositif de ce type à avoir été instauré, en 1971. L'avantage de ce crédit d'impôt est qu'il permet de prolonger les réductions d'impôt dans le bas de la distribution des revenus où les ménages n'en paient pas et ne bénéficient donc pas des réductions d'impôt classiques. Lorsque le montant de l'Eitc que doit percevoir le ménage est supérieur au montant d'impôt sur le revenu dont il doit s'acquitter, la différence lui est versée comme une prestation sociale. 1971 est aussi l'année de lancement en Irlande d'un complément de revenu en direction des familles pauvres sous forme de prestation sociale. Les pays du Repe «libéral» ont été les premiers à créer de nouveaux dispositifs pour compléter le revenu des ménages pauvres dont au moins un membre travaille; ils sont réservés aux travailleurs ayant au moins un enfant à charge, ce qui permet à la fois d'augmenter des revenus d'activité parfois très faibles et de combler les lacunes de la branche famille de la protection sociale, souvent peu développée; ces compléments de revenu accordent ainsi des suppléments importants par enfant, suivant une tradition historique de lutte contre la pauvreté des enfants (Croan *et al.*, 2002).

Les pays du Repe «continental», comme l'Allemagne, la Belgique et la France, ont d'abord choisi des dispositifs de lutte contre la pauvreté laborieuse plus en accord avec leurs besoins propres, la pauvreté des enfants n'y étant pas un problème aussi important et la branche famille de la protection sociale y étant plus développée. Les dépenses de protection sociale étant coûteuses et souvent remises en cause pour leur niveau élevé, l'idée d'ajouter une nouvelle prestation en direction des travailleurs pauvres n'a d'abord pas été retenue. En revanche, ces pays sont réputés pour leurs cotisations sociales et leur taux d'imposition du travail élevés. En Allemagne et en Belgique, on a donc choisi de compléter le revenu des

travailleurs au niveau individuel, en allégeant les cotisations sociales salariales pour les travailleurs à bas salaire (Gradus et Julsing, 2001). Ces allègements de cotisations agissent au niveau du salaire net et traduisent la volonté de rendre le travail en tant que tel plus rémunérateur ; ce choix est cohérent avec la conception allemande des travailleurs pauvres, assimilés à des travailleurs à bas salaire.

Au-delà de ces particularités, on observe une tendance récente à l'harmonisation des pratiques dans la lutte contre la pauvreté laborieuse, qui contraste d'ailleurs avec la diversité des appréhensions précédemment soulignée. Ainsi, malgré les vives controverses que soulève leur création dans certains pays (Fondation Copernic, 2001, par exemple pour la France), le complément de revenu étatique est de plus en plus utilisé dans des pays très divers pour compléter les revenus d'activité jugés trop faibles. Tous ces dispositifs, recensés dans le tableau 2 en annexe, sont des crédits d'impôt ou fonctionnent sur le principe du crédit d'impôt. S'ils partagent un objectif commun, ces instruments diffèrent dans leur mise en œuvre.

Les populations visées peuvent être les individus en tant que travailleurs (pour la Ppe, le Cre, l'Etc hollandais et l'Eia finlandais) et on insiste alors sur la notion d'emploi, qui apparaît explicitement dans les noms des dispositifs correspondants : prime pour l'emploi, bonus crédit d'emploi et «*Employment Tax Credit*». Les autres dispositifs s'adressent aux familles, comme c'est le cas en Australie, au Canada, en Irlande, au Royaume-Uni, aux États-Unis. Certains même ciblent plus particulièrement les familles monoparentales. On retrouve davantage dans leurs noms la notion de revenu («*income*») que celle d'emploi.

Les montants versés varient aussi considérablement, les dispositifs individuels étant beaucoup moins généreux que les dispositifs familiaux. Ainsi, la Ppe et le Cre belge sont des dispositifs bien moins significatifs que l'Eitc et l'ex-Wftc (Stancanelli *et al.*, 2004 pour la France). L'Eia finlandais et l'Etc hollandais, malgré plusieurs revalorisations, restent aussi moins généreux que le Wftc et le Fis irlandais (Gradus *et al.*, 2001).

Les effets de ces crédits d'impôt sur la pauvreté laborieuse sont donc très variables. De nombreuses évaluations attestent de l'impact positif des crédits d'impôts anglo-saxons, plus anciens et plus importants en volume (Blundell *et al.*, 2000 pour le Royaume-Uni, Acs *et al.*, 1998 pour les États-Unis, Wilson, 2000 pour l'Australie). L'expérience canadienne du Ssp a elle aussi réussi en matière de lutte contre la pauvreté laborieuse (Srsa, 2002).

En revanche, le peu d'études disponibles sur la Ppe française et le Cre belge ne concluent pas en faveur d'un effet significatif sur le revenu des ménages. Cela provient sans doute des faibles montants versés ainsi que du nombre important de personnes éligibles (Stancanelli *et al.*, 2004), mais aussi du fait qu'ils sont individuels et ciblent donc moins bien les familles pauvres (Concialdi, 2003).

Les différences parfois considérables de ciblage et d'ampleur de ces compléments de revenu ne sont pas toujours cohérentes avec l'ampleur du problème de la pauvreté laborieuse, qui varie aussi selon les pays. Si la lutte contre la pauvreté laborieuse se généralise, notamment à travers la diffusion du principe du crédit d'impôt, il ne faut donc pas en conclure que tous les pays y consacrent la même énergie.

Contraintes et effets néfastes de la lutte contre la pauvreté laborieuse

L'enjeu de la lutte contre la pauvreté laborieuse est complexe du fait de la double dimension travail/pauvreté du phénomène. À l'instar de Belorgey (2000), qui illustre le cas français, de nombreuses analyses insistent sur la difficulté de concilier les motifs d'emploi et de redistribution au sein d'une même démarche politique. Toutes ces mesures qui permettent (directement ou indirectement) de limiter la pauvreté laborieuse ont ainsi d'autres conséquences en termes d'emploi et de protection sociale, dont certaines ne sont pas souhaitables du point de vue de la théorie économique. L'approche théorique dominante en économie du travail est basée sur un modèle «*wage-setting price-setting*» (WS-PS) (Layard *et al.*, 1991), dont les prédictions en termes de politiques sociale et de l'emploi sont les suivantes.

Au niveau de la demande de travail, le coût du travail doit être maintenu à un niveau raisonnable pour ne pas pénaliser les embauches. Ainsi, une augmentation du salaire minimum n'est pas souhaitable dans la mesure où elle est susceptible de nuire à l'emploi peu qualifié (Pisani-Ferry, 2001, notamment). Même chose concernant les réglementations du marché du travail, qui, en limitant la flexibilité, peuvent nuire à l'emploi. Des mesures pour décourager l'emploi à temps partiel ou les formes précaires d'emploi qui favorisent la pauvreté laborieuse ne sont donc pas souhaitables non plus.

Au niveau de l'offre de travail, les revenus qui ne sont pas issus du travail perturbent l'arbitrage consommation/loisir des agents. Toute forme de redistribution sans contrepartie en termes de travail est nuisible car elle «*désincite*»⁵ à l'emploi et entretient la dépendance sociale; c'est surtout le cas pour les minima sociaux, versés de façon différentielle.

Il s'agit enfin, plus généralement, de réduire le coin fiscal⁶, ce qui plaide en défaveur de tout prélèvement destiné à financer des mesures de lutte contre la pauvreté laborieuse, quelle que soit leur forme.

L'influence de ce courant théorique, dont les recommandations ont été relayées au cours de la décennie 1990 par divers travaux de l'Ocde, peut expliquer l'hésitation de certains gouvernants face aux politiques de lutte contre la pauvreté laborieuse. Elle explique ainsi que le canal du salaire minimum n'ait été massivement utilisé que par à-coups progressifs et dans un pays où le coût du travail était peu élevé auparavant. Les pays où le coin fiscal était plus important (pays continentaux en particulier) se sont plutôt attachés à le réduire, en diminuant les prélèvements sur la demande et l'offre de travail. L'instrument le plus utilisé dans la lutte contre la pauvreté laborieuse (le complément de revenu) est finalement celui qui respecte le mieux les contraintes théoriques en termes d'incitation à l'emploi et de dépenses sociales. Perçu uniquement par les travailleurs vivant dans un ménage

5. La littérature sur la désincitation est très fournie : voir par exemple Ocde, 1996, et, concernant plus particulièrement la France, Cserc, 1997, Belorgey, 2000, Pisani-Ferry, 2001, Cerc, 2001.

6. Le coin fiscal correspond à la part des coûts de main-d'œuvre totaux que les administrations prélèvent sous la forme de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge de l'employeur et du salarié, moins les éventuelles prestations en espèces.

à faibles ressources, le complément de revenu d'activité sous condition de ressources rend le travail plus rémunérateur, tout en étant ciblé, pour une dépense moindre ; versé par l'État, son action est supposée neutre vis-à-vis de la demande de travail.

D'un point de vue théorique, les compléments de revenu non salariaux ne sont pourtant pas exempts de défauts. Ils peuvent avoir des effets non désirés en termes d'incitation qui, au lieu de limiter la pauvreté laborieuse, l'encouragent à travers les comportements d'offre et de demande de travail.

Le complément de revenu étant versé sous conditions de ressources, toute augmentation des revenus d'activité du ménage peut conduire à sa diminution ou à sa perte. Le complément « désincite » donc à augmenter l'offre de travail en volume ; individuellement, il diminue l'intérêt financier d'un emploi plus rémunérateur, donc n'encourage pas la mobilité salariale, enfermant les travailleurs bénéficiaires dans un « piège à pauvreté » (Guillemot *et al.*, 2002). Lorsqu'il est versé au ménage et non à l'individu, il favorise également l'inactivité du deuxième adulte, qui peut renoncer à participer au marché du travail pour éviter la perte du complément. Cet effet négatif sur la participation au marché du travail du deuxième actif du ménage a été observé aux États-Unis et au Royaume-Uni (Eissa *et al.*, 1998, et Blundell *et al.*, 2000).

D'autre part, la présence systématique de compléments salariaux peut déresponsabiliser les employeurs et freiner la progression des bas salaires, enfermant cette fois les travailleurs concernés dans un « piège à bas salaire » (Cerc, 2001, notamment). Le choix de l'État de compléter les revenus d'activité qu'il estime trop bas revient en effet, selon les travaux de la fondation Copernic (2001) notamment, à légitimer l'existence des emplois correspondants. L'existence de tels compléments délivre donc aux employeurs un message peu favorable à la qualité des emplois. Ce message renforce celui délivré par d'autres dispositifs tels que les allègements de cotisations sociales patronales sur les emplois peu qualifiés, à l'œuvre depuis les années 1990 dans les pays « continentaux » mais également au Royaume-Uni. Ces baisses répétées du coût du travail peu qualifié encouragent le développement d'un type d'emploi qui conduit plus fréquemment à la pauvreté.

Conclusion

La pauvreté laborieuse est un champ d'étude finalement très récent, voire inexploré, dans la plupart des pays développés. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'apparente absence de préoccupation des travailleurs pauvres par les pays du sud de l'Europe, qui sont les plus touchés. Les pays anglo-saxons (Australie et Canada, mais surtout États-Unis) sont ceux pour lesquels il existe le plus d'études sur le sujet, avec la France et la Suisse. Mais partout où ils sont étudiés, les « *working poor* », comme ils sont nommés la plupart du temps, désignent en fait des populations différentes. Cette variété de définitions traduit une variété de conceptions particulières de la pauvreté laborieuse et du problème qu'elle représente. La préoccupation des travailleurs pauvres a récemment gagné l'Union européenne et l'indicateur « *in-work poverty risk* », créé par le Comité de la protection

sociale en 2003, doit permettre de comparer l'évolution de la pauvreté laborieuse dans les pays de l'Union.

La pauvreté laborieuse est en outre un phénomène multidimensionnel dont on trouve les déterminants autour du marché du travail mais aussi dans la composition des ménages. Les facteurs de risque de la pauvreté laborieuse et les mécanismes de compensation sont différemment répartis dans les pays développés selon le régime d'emploi et de protection sociale auxquels ils sont apparentés : les pays étant finalement les plus confrontés à la pauvreté laborieuse sont les pays du sud de l'Europe et, dans une moindre mesure, les pays du régime « libéral ».

Face à la multitude de définitions techniques de la pauvreté laborieuse, il semble néanmoins que le problème soit perçu dans tous les pays de façon semblable puisque tous utilisent le même type d'instruments pour tenter de le résoudre. La lutte contre la pauvreté laborieuse a commencé dans les pays anglo-saxons, où le problème s'est déclaré le plus tôt et avec le plus de force, mais s'est développée dans de nombreux autres pays avec plus ou moins d'intensité et de réussite. Cette lutte s'opère sous contrainte de non-entrave au bon fonctionnement du marché du travail, ce qui a fortement pesé dans le choix des instruments : la plupart du temps des compléments de revenu de type crédit d'impôt, afin d'augmenter les revenus du travail tout en favorisant l'emploi à la fois du côté de l'offre et de la demande de travail.

Bibliographie

- ACS G., COE N.-B., LERMAN R.-I. et WATSON K., 1998, « Does work pay? A summary of the work incentives under TANF », Urban Institute working paper, n° A-28, december.
- ACS G., PHILLIPS K.R. et MCKENZIE D., 2000, « Playing by the rules but losing the game: America's working poor », The Urban Institute.
- ATKINSON T., GLAUDE M., FREYSSINET J. et SEIBEL C., 1998, *Pauvreté et exclusion*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 9, La Documentation française.
- BARDONE L. et GUIO A.-C., 2005, « Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen », *Statistiques en bref*, n° 5, Eurostat.
- BEER G., 1996, « An examination of the impact of the Family Tax Initiative », National Center for Social and Economic Modelling Policy Paper, n° 3, september.
- BELORGEY, 2000, *Minima sociaux, revenus d'activité et précarité*, rapport du Commissariat général du Plan, La Documentation française.
- BERUBE A. et FORMAN B., 2001, « A local ladder for the working poor: the impact of the Earned Income-tax Credit in US metropolitan areas », Center on Urban and Metropolitan Policy Study, september.
- BLUNDELL R. et BREWER M., 2000, *Tax and Benefit Reform in the UK: making work pay*, London.
- BLUNDELL R., DUNCAN A., McCRAE J. et MEGHIR C., 2000, « The labour market impact of the Working Familie's Tax Credit », *Fiscal Studies*, vol. 21, n° 1, p. 75-104.

- BREUIL-GENIER P., PONTHEUX S. et ZOYEM J.-P., 2001, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et Statistique*, n° 349-350 (2001-9/10).
- BURKHAUSER R., SABIA J., 2004, « Why raising the Minimum Wage is a poor way to help the Working Poor », Employment Policies Institute Report, Washington.
- CERC, 2001, *Accès à l'emploi et à la protection sociale*, rapport n° 1.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2004, « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », document adopté par le Conseil des ministres de l'Union européenne en mars 2004.
- CONCIALDI P., 2003, « Les politiques anti-pauvreté ont-elles réussi ? », *Sociétal* n° 39, 1^{er} trimestre.
- CONCIALDI P., 2001, « Bas salaires et "travailleurs pauvres" », *Cahiers français*, n° 304, La Documentation française, septembre-octobre.
- CONCIALDI P., PONTHEUX S., 2000, « Salariés à "bas salaire" et travailleurs pauvres : une comparaison France-États-Unis », *Premières synthèses*, n° 02.1, Dares.
- CROAN T., HATCHER J., LONG M. et WERTHEIMER R., 2002, « Children in working poor families: a review of the literature », Child trends report, The Foundation for Child Development, avril.
- CROWLEY J., 2000, *Les Mutations de la protection sociale britannique*, rapport pour la Cnaf.
- CSERC, 1997, *Minima sociaux: entre protection et insertion*, rapport n° 2, La Documentation française.
- DELARUE V., 2000, « Le Working Families Tax Credit, un nouveau crédit d'impôt pour les familles de travailleurs à bas revenus au Royaume-Uni », *Économie et Statistique*, n° 335/2000-5.
- DESTREMAU B., SLAMA P., 2002, *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presses universitaires de France.
- EARDLEY T., 1998, « Working but poor? Low pay and poverty in Australia », SPRC Discussion paper, n° 91, november.
- EISSA N., HOYNES W.-H., 1998, « The Earned Income-tax Credit and the supply of married couples », NBER working paper, n° 6856.
- ESPING-ANDERSEN G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity.
- EUROFOUND, 2003, *Part-time Work in Europe*, Report.
- EUROPEAN COMMISSION, 2002, *Social Situation in the European Union 2002*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- EUROPEAN INDUSTRIAL RELATIONS OBSERVATORY, 2002, *Low-Wage Workers and the Working Poor*, Eiro comparative study, Eurofund.
- EVANS M., 1998, « Le pari de l'incitation au travail en Grande-Bretagne », in *L'Europe face à la pauvreté*.
- GRADUS R.H., JULSING J.-M., 2001, « Comparing different European income-tax policies making work pay », Research Center for Economic Policy, Erasmus University, Rotterdam, 24 p.
- GUILLEMOT D., PÉTOUR P. et ZAJDELA H., 2002, « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue économique*, numéro spécial « Économie des bas revenus », n° 6, vol. 53.
- FERRERA M., 1996, « The "Southern model" of welfare in social Europe », *Journal of European Social Policy*, n° 6, p. 17-37.
- FONDATION COPERNIC, 2001, *Pour un plein-emploi de qualité : critique du social-libéralisme à propos du rapport Pisani-Ferry*, notes de travail n° 6, mars.

- HOURRIEZ J.-M., 2001, «Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté?», in *France Portrait Social*, Insee, Paris, p. 111-30.
- ICELAND J., 1998, «Poverty among working families: findings from experimental poverty measures», Current population report, US Census Bureau.
- JENNINGS L., 2002, «Make work pay», working paper, Southern Cross University.
- KLEIN B., RONES P., 1989, «A profile of the working poor», Monthly labor review, october.
- LAGARENNE C., LEGENDRE N., 2000, «Les travailleurs pauvres en France: facteurs individuels et familiaux», *Économie et Statistique*, n° 335/2000-5.
- LAYARD R., NICKELL S. et JACKMAN R., 1991, *Unemployment, Macroeconomic Performance and the Labour Market*, Oxford University Press.
- LELIÈVRE M., MARLIER E. et PÉTOUR P., 2004, «Un nouvel indicateur européen: les travailleurs pauvres», in *Les Indicateurs dans l'Union européenne: avancement et perspectives*, dossiers Solidarité et Santé de la Drees, n° 2, avril-juin.
- L'HORTY Y., 2001, «Working poor en France», *Ecoflash*, n° 155, février.
- LONG S.-K., MARTINI A., 1990, «Wages and employment among the working poor: new evidence from SIPP», US Census Bureau working paper, n° 119.
- LOW PAY COMMISSION, 2005, *National Minimum Wage*, Low Pay Commission Report, February.
- LUCIFORA C., 1997, «Working poors? An analysis of low wage employment in Italy», working paper, Università Cattolica di Milano.
- MARUANI M., 2003, «Les working poor, version française: travailleurs pauvres et/ou salarié(e)s pauvres?», *Droit Social*, n° 7/8, juillet-août.
- MAXWELL J., 2002, «Smart social policy—"Making work pay"», working paper of the TD forum on Canada's standards of living, july.
- OCDE, 1996, *Making work pay*, Employment Outlook.
- OCDE, 2003, *Labour Force Statistics 1998-2002*, OCDE report.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, 2004, «Travailler et être pauvre: les Working Poor en Suisse, ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'enquête suisse sur la population active 2003», Analyses socio-économiques, Neuchâtel.
- PALIER B., 2002, *Gouverner la sécurité sociale*, Presses universitaires de France.
- PALIER B., 2000, «Les différents modèles de protection sociale et leur impact sur les réformes nationales», in *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, Paris, Drees-Mire, p. 33-46.
- PENA-CASAS R., LATTA M., 2004, *Working Poor in the European Union*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- PISANI-FERRY, 2001, *Plein emploi*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 31, La Documentation française.
- POCHET P., DEGRYSE C., 2003, «La nouvelle stratégie européenne pour l'emploi», *Revue belge de sécurité sociale*, 2^e trimestre.
- RIGAUDIAT J., 2005, «À propos d'un fait social majeur: la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques», *Droit social*, n° 3, mars, p. 243-61.
- SCHÄFER C., 2000, «Baisse des salaires – pour un monde meilleur?», *Revue de l'ires* n° 33/2000.
- SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE (Srsa), 2002, «Rendre le travail payant: rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date», juillet.

- STANCANELLI E., STERDYNIAK H., 2004, «Un bilan des études sur la prime pour l'emploi», *Revue de l'OFCE*, n° 88, janvier.
- STRENGMANN-KUHN W., 2002, «Working poor in Europe: a partial basic income for workers?», communication to the 9th international congress of the Basic Income European Network, september.
- SUTHERLAND H., 2001, «The National Minimum Wage and In-work Poverty», DAE Working papers, n° 0111, Department of Applied Economics, Cambridge, University of Cambridge.
- U.S. BUREAU OF LABOR STATISTICS, 2004, «A profile of the working poor», 2002 Washington, DC, Division of Labor Force Statistics.
- WARREN C.-R., 2002, «Poverty, the working poor, and income inequality: review of recent research», Urban Institute.
- WILSON S., 2000, «Welfare to work policies in Australia and the welfare reform process», communication to the Year 2000 International Research Conference on Social Security, Helsinki, 25-27 september.

Annexes

Tableau 1

Définitions de la pauvreté laborieuse selon les travaux et mesures associées, lorsqu'elles sont disponibles

Tableau 2

Les dispositifs de lutte contre la pauvreté laborieuse

Tableau 3

Les travailleurs pauvres selon diverses caractéristiques sociodémographiques (2001, en %)

Tableau 1

<i>Pays d'origine des travaux considérés</i>	<i>Critères retenus pour définir la notion de travail</i>	<i>Critères retenus pour définir la notion de pauvreté</i>	<i>Taux de pauvreté laborieuse selon cette définition</i>
Allemagne (Schäfer, 2000)	Personnes travaillant à temps complet.	Salaires inférieurs à 50 % de la moyenne nationale des salaires à temps complet.	10,8 % en Allemagne de l'Ouest en 1995
Australie (Eardley, 1998)	Critère du « <i>full year full time job</i> » (Fyft). C'est le plus utilisé, notamment dans cette étude. Il est cependant remis en cause car trop restrictif.	La « <i>Henderson Poverty Line</i> » délimite un seuil de pauvreté absolue en fonction de la configuration familiale. C'est la mesure de pauvreté la plus consensuelle en Australie.	7,4 % de tous les employés et 5,3 % des « <i>Fyft</i> » en 1996
Belgique (Pena-Casas <i>et al.</i> , 2004)	Personnes en activité au moins 6 des 12 mois de référence, sans condition d'emploi.	Pauvreté relative : le revenu du ménage par unité de consommation doit être inférieur à 60 % de la médiane nationale.	
France (définition officielle, proposée par l'Insee)	Personnes en activité au moins 6 des 12 mois de référence, dont 1 mois au moins en emploi.	Pauvreté relative : le revenu du ménage par unité de consommation doit être inférieur à 50 % de la médiane nationale.	
Suisse (Office fédéral de la statistique, 2004)	Personnes travaillant et vivant dans un ménage dont le volume d'activité cumulé est au moins égal à 36 heures par semaine.	Pas de mesure officielle. La pauvreté est mesurée de façon absolue par la Csias ou bien relative avec un seuil de 60 % du revenu médian national. On retient les revenus avant transferts.	– Seuil absolu 7,4 % – Seuil relatif 10,9 %
États-Unis (US Census Bureau) (Long <i>et al.</i> , 1990)	Ménages dont les membres ont travaillé au moins 1750 heures dans l'année (= 35 heures pendant 50 semaines).	Pauvreté absolue : le revenu du ménage doit être inférieur au seuil de la « <i>Federal Poverty Line</i> »* (Fpl), mesure officielle.	
États-Unis (Bureau of Labor Statistics)**	Personnes en activité au moins 6 mois au cours de l'année de référence.	Pauvreté absolue : le revenu du ménage inférieur à la Fpl.	
États-Unis (The Urban Institute) (Acs <i>et al.</i> 2000)	Ménages dont les adultes travaillent en moyenne la moitié de l'année.	Pauvreté absolue : le revenu du ménage doit être inférieur au double de la Fpl.	
Canada (Maxwell, 2002)	Personnes au travail à temps plein toute l'année.	Pas de mesure officielle. Utilisation courante du « <i>Low Income Cutoff</i> »*** comme seuil de pauvreté relatif.	

* Mesure officielle de la pauvreté aux États-Unis depuis 1963 : seuils de revenus absolus qui varient selon la composition familiale.

** Klein et Rones, 1989.

*** Le low income cutoff est le niveau de revenu tel que les besoins élémentaires du ménage (nourriture, vêtements) en représentent 20 % de plus que la famille moyenne. Ces besoins sont évalués en fonction de la composition familiale et du lieu d'habitation des ménages.

Tableau 2

Pays	Dispositif	Caractéristiques élémentaires
Australie	<i>Family Tax Initiative</i> (Fti), 1997	Versé sous forme de crédit d'impôt ou de prestation sociale (au choix) aux ménages dont au moins un adulte travaille ayant au moins un enfant de moins de 16 ans et un revenu en dessous d'un seuil défini en fonction de la composition familiale (Beer, 1996).
Belgique	Crédit d'impôt remboursable (Cre), 2002	Versé sous forme de crédit d'impôt à tous les travailleurs à bas salaire* dont le revenu du foyer fiscal reste en dessous d'un seuil variable en fonction de la composition familiale. Refonte en 2005 au sein du Bonus crédit d'emploi, qui se compose aussi de réductions de cotisations salariales pour les travailleurs à bas salaire.
Canada	<i>Self-Sufficiency Project</i> , (Ssp) lancé en 1992	Versé en espèce tous les mois pour une durée maximale de 3 ans à des familles monoparentales anciennement bénéficiaires de l'aide au revenu et dont le parent accepte un emploi à temps plein (dispositif expérimental) (Srsa, 2002).
États-Unis	<i>Earned Income-tax Credit</i> , 1971	Versé sous forme de crédit d'impôt aux familles dont au moins un adulte travaille et dont le revenu est inférieur à 2 fois le seuil de pauvreté fédéral (Fpl). Un supplément important est accordé par enfant à charge (Berube et Forman, 2001).
Finlande	<i>Earned Income Allowance</i> (Eia), 1996	Versé aux individus sous forme de prime selon leur revenu. Dispositif qui a pris beaucoup d'ampleur entre 1996 et 2000 (Gradus et Julsing, 2001).
France	Prime pour l'emploi (Ppe), 2001	Versé sous forme de crédit d'impôt à tous les travailleurs à bas salaire* sous condition de revenu familial.
Irlande	<i>Family Income Supplement</i> (Fis), 1970	Prestation sociale versée sous condition de revenu aux familles qui ont travaillé à temps plein au moins 3 mois consécutifs (au moins 19 heures par semaine) pour un bas salaire et qui ont au moins un enfant à charge (Gradus et Julsing, 2001). Dispositif qui a pris beaucoup d'ampleur au début des années 2000.
Pays-Bas	<i>Earned Income-tax Allowance</i> , 1999	Réduction d'impôt octroyée aux individus ayant un faible revenu qui s'est transformée en 2001 en un crédit d'impôt plus généreux, l' <i>Employment Tax Credit</i> (Etc) (Gradus et Julsing, 2001).
Royaume-Uni	<i>Family Credit</i> , 1986, puis <i>Working Family Tax Credit</i> , 1999, puis <i>Working Tax Credit</i> , 2003.	Fc : prestation sociale versée aux familles à bas revenu dont au moins un adulte travaille au moins 16 heures par semaine pour un bas salaire* et ayant au moins un enfant à charge. Wftc : crédit d'impôt qui représente une extension du Fc (augmentation du nombre de bénéficiaires et des montants versés). Wtc : extension du Wftc aux familles sans enfants à charge.

* Notion employée au sens large. Le salaire doit être compris entre une valeur plancher, qui limite l'accès aux travailleurs occasionnels ou à temps très partiel, et une valeur plafond, qui dépend de la composition du foyer et ne dépasse pas en général 1,5.

Tableau 3

	UE15	AL	AU	BE	DK	ES	FI	FR	GR	IR	IT	LU	PB1	PT	RU	SU
TOTAL	7	4	6	4	3	10	6	8	13	7	10	8	8	12	6	3
Salarié	6	4	3	3	1	7	4	6	5	6	7	8	:	7	5	2
Indépendant	16	5	24	10	15	20	17	25	25	16	18	2	:	28	14	22
Caractéristiques individuelles																
Femmes	7	6	6	4	2	8	6	7	12	4	6	8	7	11	7	3
Hommes	8	4	6	4	3	10	5	9	13	9	13	8	8	13	6	3
Par âge :																
16 à 24 ans	10	10	5	8	7	6	15	10	13	2	9	16	20	10	11	6
25 à 54 ans	7	4	6	4	2	10	5	8	11	7	10	8	7	11	6	3
55 ans et plus	9	5	8	5	3	10	7	8	21	13	14	5	3	21	7	2
Par niveau d'études ² :																
bas	12	9	8	6	4	16	8	11	23	12	16	16	8	16	10	4
moyen	5	4	5	5	2	6	7	6	9	6	5	5		3	7	3
élevé	3	2	7	2	1	3	3	3	1	3	5	1	6	1	4	2
Caractéristiques des ménages selon nombre d'enfants/adultes à charge³																
Isolé sans enfants	8	7	4	9	5	6	7	6	12	11	4	7	12	19	9	5
Isolé avec au moins un enfant	22	31	11	11	4	34	5	15	3	9	17	22	22	25	28	6
Ménage sans enfants et au moins 2 adultes	9	8	9	8	2	6	7	13	17	12	9	3	6	16	7	4
Ménage avec au moins 1 enfant et 2 adultes dont aucun ne travaille	20	9	13	14	2	24	8	26	20	24	32	16	13	35	19	10
Ménage sans enfants et au moins 2 adultes dont au moins un travaille	3	1	4	2	1	2	5	5	11	2	3	1	3	9	1	1
Ménage avec au moins un enfant et 2 adultes dont au moins 1 travaille	5	3	6	4	3	4	3	5	11	2	6	9	6	15	4	1
Salariés - Caractéristiques de l'emploi																
Nombre de mois travaillés ⁴																
Pas tous	12	10	4	8	2	12	11	12	7	11	19	12	:	13	13	:
Tous	5	4	3	3	1	6	3	6	5	5	7	8	:	7	5	:
Durée travail hebdo.																
<= 30 heures	10	9	3	7	9	11	18	6	16	12	9	:	:	20	11	:
> 30 heures	5	3	3	3	1	6	3	5	5	4	7	8	:	6	3	:
Par statut d'activité ⁵																
CDI	4	3	3	3	:	5	3	5	4	4	6	8	:	6	4	:
Travail temporaire	10	8	3	7	:	9	8	9	10	8	18	7	:	12	8	:

- 1) Pour les Pays-Bas, le calendrier d'activité n'étant pas disponible, la variable « statut d'activité le plus fréquent » n'a pas pu être calculée. Les travailleurs néerlandais sont les personnes qui travaillent selon le critère du statut d'activité courant, c'est-à-dire au moment de l'enquête.
 - 2) Niveau d'études: Bas = CITE 0-2; Moyen = CITE 3; Élevé = CITE 4-6.
 - 3) À l'exception des chiffres néerlandais (comme indiqué ci-dessus) le « travail » est défini en fonction du « statut d'activité le plus fréquent » pour l'ensemble des membres du ménage. Quant aux enfants à charge, ils comprennent les enfants âgés de moins de 16 ans ainsi que les personnes âgées de 16 à 24 ans qui, à la fois, sont économiquement inactives et vivent chez au moins un de leurs parents.
 - 4) « Tous les mois travaillés » correspond à un emploi occupé durant la totalité des mois pour lesquels le calendrier d'activité a été rempli. « Pas tous les mois travaillés » correspond à un emploi occupé pour plus de la moitié de la période mais pas la totalité.
 - 5) « Travail temporaire » inclut les « contrats à durée déterminée ou les contrats à durée courte », « les travaux occasionnels sans contrat » et les « autres modalités d'organisation du travail ».
- « UE 15 » est une moyenne pondérée des valeurs nationales disponibles (pondération sur la base de la population respective de chaque État membre).